

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 19 mai 2017	N° 2017-267

Convocation du 12 mai 2017

Aujourd'hui vendredi 19 mai 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Marie-Hélène VILLANOVE, Mme Anne WALRYCK.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TURNERIE
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel DUCHENE
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Michel VERNEJOUL à Mme Véronique FERREIRA
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Magali FRONZES
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON
M. Gérard DUBOS à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Pierre LOTHAIRES à M. Yohan DAVID
M. Thierry MILLET à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL
M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Karine ROUX-LABBAT à partir de 10h40
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h15
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Pierre HURMIC à partir de 12h10
Mme Solène CHAZAL à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 10h40
M. Stéphan DELAUX à Mme Elisabeth TOUTON jusqu'à 10h20 et à partir de 12h15
M. Florian NICOLAS à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h15
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Cécile BARRIERE à partir de 9h50 et jusqu'à 11h20
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 10h40
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT à partir de 10h30
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h10
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 10h45 et à partir de 12h00
M. Alain SILVESTRE à M. Marik FETOUH à partir de 11h35

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Gérard CHAUSSET à partir de 11h45

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 19 mai 2017	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction appui administrative et financière DGVVT	N° 2017-267

**Association Bordeaux Technowest- Année 2017 - Subvention de fonctionnement - Convention -
Décision - Autorisation**

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Technowest est une association loi 1901 qui a été créée en 1989 sur le territoire des huit communes de Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Martignas, Saint-Jean-d'Illac, Saint-Aubin-de-Médoc, le Taillan-Médoc et Blanquefort.

Historiquement constituée en support de la filière aéronautique-spatial-défense et structure d'animation du projet Aéroparc (Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan), Bordeaux Technowest qui est une Technopole labellisée CEEI (Centre européen d'entreprise et d'innovation), a étendu ses activités aux entreprises des filières de la croissance verte en lien avec les projets Ecoparc (Blanquefort) et Newton (Bègles).

Afin de remplir sa mission de création d'emplois à haute valeur ajoutée, la technopole a pour particularité de développer et d'assurer la gestion d'un panel complet d'outils (bourse incubation, fonds d'amorçage, plateformes de tests, transfert technologique) qui permettent de susciter la création et le développement d'entreprises innovantes et qui les accompagnent à toutes les étapes de leur développement.

Bordeaux Technowest gère et anime en particulier trois centres de services thématiques et organisés autour d'un incubateur, d'une pépinière d'entreprises, et d'un centre d'affaires : 3 300 m² dédiés à l'aéronautique-spatial-défense à Mérignac, 1 100 m² dédiés à l'écologie industrielle à Blanquefort, et 600 m² dédiés à l'intelligence environnementale à Bègles.

De manière opérationnelle, l'association Bordeaux Technowest rassemble une équipe d'une dizaine de personnes, complétée de plusieurs cabinets spécialisés, partenaires et consultants qui offre un service économique de proximité ainsi qu'un relais entre les chefs d'entreprise et les collectivités : aide à monter les dossiers de demande de financements et à faciliter l'implantation de nouvelles entreprises, soutient la création d'entreprises et le portage de projets collectifs et enfin offre une valeur ajoutée avec la valorisation des brevets et les transferts de technologie (brevets issus du CNES (Centre National d'études spatiales), du CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives) et de Airbus Defense & Space).

1. **Bilan d'activités 2015** :

En 2015, Bordeaux Technowest a poursuivi ses missions, d'une part en poursuivant son action de développement économique sur l'Aéroparc et d'autre part en développant la Pépinière-incubateur dédiée à l'accompagnement des startups (jeune entreprise innovante) aéronautiques sur son site de Mérignac.

Parallèlement, Bordeaux Technowest a ouvert la même année, sur le parc Newton à Bègles, un nouveau site dédié à l'accueil de jeunes entreprises innovantes qui relèvent de l'intelligence environnementale. Dans une pépinière d'entreprises de 600 m² située en entrée de site, à côté de l'entreprise Valorem, la technopole accompagne 6 entreprises, soit une vingtaine d'emplois nouveaux.

Ainsi, le bilan 2015 porte à la fois sur la filière Aéronautique spatiale et défense (ASD) et le projet Aéroparc mais également sur les filières de la croissance verte en lien avec les projets Ecoparc et Newton.

	Filière ASD	Filière Croissance verte
Créations d'emplois	14 (dont 12 CDI – contrats à durée indéterminée et 2 CDD – contrats à durée déterminée)	8
Dossiers montés (aides aux entreprises)	25 (pour un montant global de 1 578 200 €),	
Nouveaux projets	2 nouveaux : MAV Solutions, Experts Teleportation et 5 sorties (Hawk, Flyops, Atlantic Training, Ecair & R&Drone) ; Centre d'affaires Aeronum : 7 entrées (Resodyn, Argonautt, Mutaero, Soditech, Aquitaine Analyse de Structure, Cofinov, Novae Aerospace) ; Centre d'affaire AeroBusinessCenter : 1 entrée (Airbone Concept) plus 2 extensions, 1 sortie (Câblage français) ;	2 nouveaux : KiteWinder, Comerso et 2 sorties (City Simul, Kaomix) ;
Partenariat	3 accords de partenariat signés avec Microsoft, le Crédit Agricole et Medispace & Aerospace Valley.	
Animation/Manifestation	11 matinales sur les thématiques des entrepreneurs, 1 challenge étudiants (INSEEC – Institut des hautes études économiques et commerciales).	
Brevets déposés		4 (Sunna Design et Gazelle Tech).
Aides publiques ou privées	Financement de 5 emplois lors de la revitalisation de Cofinoga (Mérignac) ; 6 accompagnements à l'implantation sur l'Aéroparc : Percall, SECM (Mérignac), SNP2I (SMEJ) et Rhadius (SJDl), Implantation de Fluorotechnique et de KUKA Systems (Le Haillan) ; Aide au développement : 1 dossier pour un montant de 183 000 €.	1 428 K€ d'aides sollicitées et acceptées aux entreprises.
Autres	Etude PDIE (Plan de déplacement inter-entreprise) – Pilotage de la phase 1 : 8 entreprises impliquées, 20 000 entreprises concernées.	Animation de l'action Ziri (Zone d'intégration des réseaux intelligents) : mobilisation de 40 entreprises de la zone industrielle de Blanquefort autour d'actions de mutualisation des flux entrants et sortants (eau, énergie, transports, déchets...).

2. **Bilan d'activités 2016 :**

En 2016, 26 entreprises innovantes ont été accompagnées dans les 3 pépinières-incubateurs gérées par la technopole Bordeaux Technowest. Elles représentent au total 115 emplois dont 34 ont été créés cette année là. 45 entreprises sont hébergées dans 3 centres d'affaire représentant 300 emplois. Au total, la technopole héberge et accompagne au quotidien 71 entreprises, ce qui représente 415 emplois.

En 2016, Bordeaux Technowest a créé et poursuivi le développement d'outils de développement économique dédiés aux startups (financement, évènements, concours...) grâce à :

- la mise en place d'outils financiers de la technopole au service de l'innovation en 2016,
- un nouvel outil « la Bourse de l'Incubé (B'Inc) » : 7 porteurs de projet soutenus,
- un outil de financement « Techno'Start » : 2 comités de sélection en 2016 et 3 projets évalués,

	Filière ASD	Filière Croissance verte	
		<i>Ecoparc</i>	<i>Newton</i>
Créations d'emplois	15 CDD et/ou CDI ;	8 CDD et/ou CDI	11 CDD et/ou CDI
Nouveaux projets	5 entrées (Mugen ; Akeros, Drobotx, Rent2Search, Uav 640) ; 5 sorties (Air'nt Services, Ildre Automate, Invissys et Visio and Co (installation au centre d'affaires ABC) & Veleane (nouveau local à Bordeaux Mériadeck).	4 entreprises accompagnées et 2 en externe représentant 26 emplois. 3 entrées (Circouleur, Winecap, et Urban Algae) et 2 sorties (Comerso et Leaf).	8 entreprises représentant 33 emplois. 3 entrées (Optarel, Newheat, BZIIT) et 1 sortie (Selekter).
Partenariat	<p><u>Aide à l'emploi</u> : convention passée avec Michelin Développement qui permet l'aide à l'emploi pour nos entreprises : 15 emplois conventionnés – 15 emplois financés (1 500 euros / emploi soit 22 500 € versés) ; <u>Protocole d'accord</u> avec Le Village by CA Aquitaine ; <u>Convention de partenariat avec CED (Centre d'excellence sur les drones) Alma</u> pour l'organisation du Festival CinéDrones (Québec, Canada) et par l'accueil de 5 délégations étrangères (Mexique – Canada – Japon - Chine).</p>		
Animation/Manifestation	<p>Salon Véhicule aérien autonome (UAV) Show : 4^{ème} édition (les 12 et 13 octobre 2016) qui a réuni 1 800 visiteurs, 69 exposants, 12 démonstrations applications métiers.et 15 délégations étrangères.</p> <p><u>Festival CinéDrones</u> : du 11&12 novembre 2016, co-organisé avec le CED (Centre d'excellence sur les drones) à Alma au Canada. <u>Les rencontres Aeroparc Tech'Day</u> : du 07 avril 2016 à Mérignac, avec 90 visiteurs professionnels et 16 startups exposantes.</p>		
Aides publiques ou privées	12 entreprises sont accompagnées dans 4 domaines d'activités stratégiques représentant 56 emplois. 16 dossiers de subventions, prêts ou levées de fonds montés pour un montant de 550 000 €.	13 dossiers de subvention, des prêts ou des levées de fonds montés pour un montant de 3 779 000 €.	16 dossiers de subventions, prêts ou levées de fonds montés pour un montant de 1 496 500 €.
Autres	PDIE = lancement de la phase opérationnelle autour d'un projet collectif de plateforme mutualisée de gestion du covoiturage et Mission d'accompagnement de 8 entreprises sur le forum Aéro Montréal en avril 2016.	Ziri (Zone d'Intégration des réseaux intelligents) : 23 entreprises participantes, poursuite des 5 actions menées et lancement de 10 nouvelles. Capitalisation et déploiement de la démarche Ziri sur d'autres territoires (économie de 92 000 € HT/an).	Inauguration de la pépinière le 18 mars 2016.

Pépinière-incubateur Copernic de la Mairie de Saint-Médard-en-Jalles.

La ville a mis en place une procédure d'accompagnement en vue de l'installation d'une nouvelle pépinière par le lancement du premier hackathon (groupe de développeurs volontaires se réunissant pour faire de la programmation collaborative, souvent dans le domaine de l'innovation numérique) sur la thématique du bâtiment intelligent : Hackathon Bat'intell avec 30 candidats, 6 sujets, 6 parrains, 12h de challenge pour répondre aux enjeux des nouvelles technologies de demain.

3. Le programme d'actions 2017 :

Ce programme d'actions est dans la continuité de celui engagé en 2016 mais renforcé afin que l'action de Bordeaux Technowest participe pleinement au développement économique du territoire métropolitain.

Ainsi, le programme d'actions proposé va s'articuler autour de plusieurs axes visant à renforcer ses missions d'accompagnement à l'innovation.

a) Renforcement des missions d'accompagnement à l'innovation :

L'accompagnement :

- des projets et entreprises innovants sur les sites thématiques et renforcement de l'action de la technopole au sein de la Métropole,
- par l'utilisation des outils conçus par la technopole sur d'autres territoires (TechnoStart, B'Inc, etc...),
- par la création d'événements et de manifestations pour la promotion de l'activité de la technopole et de ses entreprises,

La collaboration et la mise en réseau :

- se concrétise par le croisement des activités sur l'ensemble des sites de la technopole et le développement des relations étroites avec les grands groupes industriels (Thales, ASL (Airbus Safran Launchers), Dassault, ENGIE, ENEDIS, EDF (Electricité de France), SNCF (*Société nationale des chemins de fer français*), EIFFAGE, KEOLIS),
- avec les structures d'accompagnement et d'innovation existantes et présentes sur le territoire de la Métropole. Renforcement des liens et actions avec French Tech, Village by CA, AEC (Aquitaine Europe communication), Darwin, ...
- par des prestations externes permettant d'obtenir des ressources privées supplémentaires,
- par la diversification des technologies aérospatiales vers le médical, le bâtiment, etc.

La collaboration aux territoires :

- par l'aide aux territoires de la Nouvelle-Aquitaine pour dupliquer le modèle construit par BTW (système d'accompagnement complet : immobilier, financier, technique et événementiel),
- par la collaboration avec des territoires identifiés (La Rochelle, Poitiers, Angoulême, Pau, Biarritz, Limoges...),
- par le développement des outils existants (fonds d'amorçage, bourse de l'incubé, licensing (vente d'un droit d'utilisation d'un certain savoir (propriété intellectuelle)) des produits et marques portés par la technopole),
- par l'utilisation des outils conçus par la technopole sur d'autres territoires (TechnoStart, B'Inc, etc...),

Le développement à l'international :

- Il se traduit par le renforcement des actions à l'international en coordination avec Bordeaux Métropole par la participation et l'appui aux missions à l'étranger de la Métropole (Canada, Maroc, Chine, Japon, Israël,...), l'aide au déploiement des startups et entreprises, et enfin par la mise en place d'un programme à l'export (Canada, Chine, Japon, ...).

b) De nouvelles actions à mener :

Bordeaux Technowest souhaite également lancer en 2017 trois actions nouvelles assurant son développement :

➤ l'ouverture d'un nouveau site à « Bordeaux intramuros » :

En effet, compte tenu du développement de l'entrepreneuriat et de l'attractivité de la ville centre, il est proposé un site bordelais (200 m² pouvant accueillir de 10 à 12 startups) non-thématisé et proposé à l'ensemble des startups hébergées et accompagnées sur les 3 parcs. Accessible à pied et à vélo, à proximité de la gare et de Bordeaux Euratlantique, l'espace bénéficiera de la visibilité « centre ville », des différents réseaux bordelais avec notamment French Tech.

Il est prévu dans l'année la création de 4 projets en co-working (cotravail en bureaux partagés) et 2 projets en accompagnement sur site.

➤ la mise en place d'une nouvelle filière :

Elle se traduit par le transfert des technologies émanant de l'aérospatiale vers le secteur médical. Elle est née à la suite de la tenue du colloque MediSpace relatif au transfert des technologies du secteur aérospatial vers le médical. Ouverture prévue en 2017 d'un incubateur dédié à ce domaine innovant et développement de la filière aérospatiale/médicale, secteur de pointe dans l'agglomération bordelaise.

➤ l'ouverture de la pépinière Copernic à Saint-Médard-en-Jalles :

La pépinière a bénéficié de l'accompagnement de la ville de Saint-Médard-en-Jalles dans la mise en place d'un nouvel outil pour la technopole thématique « bâtiment intelligent ».

c) L'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) :

Bordeaux Technowest constitue un acteur économique de premier rang notamment au regard de son implantation au sein de l'OIM (Opération d'intérêt métropolitain).

Aussi, afin d'accompagner la montée en puissance de l'OIM Bordeaux Aéroparc, il est également proposé de confirmer et préciser les missions confiées à Bordeaux Technowest par Bordeaux Métropole sur ce territoire d'excellence économique :

Elles consistent à :

- développer des Centres d'affaires ASD – Aéronautique spatiale et défense - (Aero Business Center et AeroNum) et accompagner les entreprises hébergées ;
- accompagner les entreprises ASD du territoire dans leurs projets de création, de reprise, en R&D (Recherche et développement), recherche de solutions immobilières ;
- échanger avec l'équipe-projet OIM Bordeaux Aéroparc (réfèrent économie) avant proposition aux entreprises ; pour les débouchés fonciers sur le périmètre de l'OIM (implantation / extension),
- faire de la communication de données régulière à l'équipe-projet OIM (réfèrent économie) des entreprises accompagnées, en lien avec BGI (Bordeaux Gironde investissement);
- participer aux prescriptions des opérations d'aménagement en lien l'équipe-projet OIM (directrice et référente programmation économique) pour faire remonter les besoins des utilisateurs et les débouchés en matière de commercialisation.

4. Plan prévisionnel de financement :

Bordeaux Métropole qui a soutenu cette association en 2015 pour un montant de 409 000 € TTC (toutes taxes comprises) et en 2016 pour un montant de 404 000 € TTC est sollicitée cette année pour un soutien financier de 454 000 € TTC dans le cadre d'un budget prévisionnel de 1 570 372 € TTC (annexe 2 à la convention) soit une hausse d'environ 12,38 %.

5. Principaux indicateurs financiers :

	Budget N	Réalisé N-1	Réalisé N-2
Charges de personnel / budget global	59,71 %	Non reçu à ce jour	51,94 %
% de participation de BM / Budget global	28,91 %	Non reçu à ce jour	25,43 %
% de participation des autres financeurs / Budget global	61,21 %	Non reçu à ce jour	57,34 %

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L1611-4 et L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2016/754 du 16 décembre 2016 relative à la feuille de route pour l'action économique de Bordeaux Métropole,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 31 janvier 2017,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le dossier de demande d'aide présenté par l'association Bordeaux Technowest est recevable dans la mesure où il participe au développement économique de l'agglomération tout en répondant aux attentes de la feuille de route économique adoptée le 16 décembre 2016.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 454 000 € TTC en faveur de l'association Bordeaux Technowest pour la réalisation de son programme d'actions 2017.

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée ;

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 19 mai 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 JUIN 2017	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Virginie CALMELS
PUBLIÉ LE : 6 JUIN 2017	

Direction générale valorisation du territoire
Direction du développement économique

CONVENTION - 2017

Entre Bordeaux Technowest et Bordeaux Métropole

Entre les soussignés

Bordeaux Technowest, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé au 25, rue marcel Issartier, BP 20005 – 33702 Mérignac Cedex représentée par, **son Président, Jacques Mangon.**

ci-après désignée « Bordeaux Technowest »

Et

Bordeaux Métropole, dont le siège social est situé Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux Cedex, représentée par son Président, Alain Juppé, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° 2017/ du Conseil de Bordeaux Métropole du

ci-après désignée « Bordeaux Métropole »

PREAMBULE

Le projet initié et conçu par **Bordeaux Technowest** est conforme à son objet statutaire.

Le programme d'actions ci-après présenté par **Bordeaux Technowest** participe de cette politique.

En application de l'article 10 de la loi n° 2000-32 1 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de l'article 1er du décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, une convention s'impose pour tout financement public aux organismes de droit privé supérieur à 23 000 €.

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, **Bordeaux Technowest** s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule le programme d'actions [ou le projet] décrit à l'annexe 1, laquelle fait partie intégrante de la convention.

Dans ce cadre, Bordeaux Métropole contribue financièrement à ce projet et n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2. DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention a une durée d'un an à compter de sa date de notification, sans préjudice des conditions de versement du solde définies à l'article 5.

ARTICLE 3. CONDITIONS DE DETERMINATION DE LA SUBVENTION

Bordeaux Métropole s'engage à octroyer à **Bordeaux Technowest** une subvention plafonnée à 454 000 € TTC équivalent à 28.91 % du montant total estimé des coûts éligibles (d'un montant de 1 570 372 €) sur l'ensemble de l'exécution de convention, établis à la signature des présentes, conformément au budget prévisionnel figurant en annexe 2.

Cette subvention est non révisable à la hausse.

Dans l'hypothèse où la subvention accordée s'avère inférieure à la subvention demandée par l'organisme, il appartient à ce dernier de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles s'avèreraient être inférieures au montant des dépenses éligibles retenu, le montant définitif de la subvention sera déterminé par application de la règle de proportionnalité suivante :

$$\text{Subvention définitive} = \frac{\text{Dépenses réelles} \times \text{Subvention attribuée}}{\text{Montant des dépenses éligibles}}$$

Ce calcul sera effectué au regard du compte rendu financier que **Bordeaux Technowest** devra transmettre à Bordeaux Métropole selon les modalités fixées à l'article 5.

ARTICLE 4. CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini à l'article 1. Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée.

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

ARTICLE 5. MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Bordeaux Métropole procédera au versement de la subvention selon les modalités suivantes :

- 70 %, soit la somme de 317 800 €, après signature de la présente convention
- 30 %, soit la somme de 136 200 € après les vérifications réalisées par Bordeaux Métropole conformément à l'article 6, somme qui peut-être revue à la baisse en vertu des conditions définies à l'article 3.

La subvention sera créditée au compte de **Bordeaux Technowest** selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 6. JUSTIFICATIFS

Bordeaux Technowest s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice et au plus tard le 31 août 2018, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations
Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'Annexe 4 et définis d'un commun accord entre les deux parties. Ces documents sont signés par le Président ou toute personne habilitée.
- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du code de commerce.
- Le rapport d'activité.

ARTICLE 7. AUTRES ENGAGEMENTS

- L'organisme communique sans délai à Bordeaux Métropole la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.
- En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'association, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer Bordeaux Métropole sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Respect des règles de la concurrence : l'organisme pourra être soumis aux directives métropolitaines de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celle-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » au sens du droit communautaire (article 3-1 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics).

ARTICLE 8. CONTROLES EXERCES PAR BORDEAUX METROPOLE

Bordeaux Technowest s'engage à faciliter le contrôle par Bordeaux Métropole, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation de

la subvention attribuée et de façon générale de la bonne exécution de la présente convention.

Bordeaux Métropole peut demander le cas échéant, toute explication ou toute pièce complémentaire qu'elle juge utile quant à l'exécution de l'action subventionnée.

Sur simple demande de Bordeaux Métropole, **Bordeaux Technowest** devra lui communiquer tous les documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion utiles.

En vertu des dispositions de l'article L.1611-4 du CGCT, Bordeaux Métropole pourra procéder ou faire procéder par des personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugerait utiles pour s'assurer de la bonne utilisation de la subvention et de la bonne exécution de la présente convention.

A cette fin, le bénéficiaire conserve les pièces justificatives de dépenses pendant 10 ans pour tout contrôle effectué a posteriori.

ARTICLE 9. ASSURANCES ET RESPONSABILITES

Bordeaux Technowest exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive.

Bordeaux Technowest s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de Bordeaux Métropole ne puisse être recherchée.

Bordeaux Technowest devra être en capacité de justifier à tout moment à Bordeaux Métropole les attestations d'assurances correspondantes.

ARTICLE 10. COMMUNICATION

Bordeaux Technowest s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole (notamment en apposant le logo de Bordeaux Métropole) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Bordeaux Technowest s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puisse en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que Bordeaux Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 11. SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard [significatif] des conditions d'exécution de la convention par **Bordeaux Technowest** sans l'accord écrit de Bordeaux Métropole, celui-ci peut respectivement exiger le versement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'organisme et avoir préalablement entendu ses représentants. Bordeaux Métropole en informe l'association par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 12. AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les deux parties. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

ARTICLE 13. RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse .

ARTICLE 14. CONTENTIEUX

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable.

En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal compétent.

ARTICLE 15. ELECTION DE DOMICILE

Les notifications ou mises en demeure faites entre les parties au titre des dispositions de la présente convention sont valablement effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à leur domicile respectif dans le ressort de l'exploitation.

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties font élection de domicile :

Pour Bordeaux Métropole :

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
Esplanade Charles de Gaulle
33045 Bordeaux Cedex

Pour l'organisme :

Monsieur le Président de Bordeaux Technowest
25, rue marcel Issartier
BP 20005
33702 Mérignac Cedex

ARTICLE 16. PIECES ANNEXES

Les pièces suivantes sont annexées à la présente convention :

- annexe 1 : programme d'actions
- annexe 2 : budget prévisionnel
- annexe 3 : modèle de compte-rendu financier

Fait à Bordeaux, le

en 3 exemplaires

Pour le Président
de Bordeaux Métropole
La Vice-présidente et par délégation

Pour Bordeaux Technowest
Le Président

Virginie Calmels

Jacques Mangon

Annexe 1 Programme d'actions 2017

Ce programme d'actions est dans la continuité de celui engagé en 2016 mais plus renforcé afin que l'action de Bordeaux Technowest participe pleinement au développement économique du territoire métropolitain.

Ainsi, le programme d'actions proposé va s'articuler autour de plusieurs axes visant à renforcer ses missions d'accompagnement à l'innovation.

a) Renforcement des missions d'accompagnement à l'innovation :

L'accompagnement :

- des projets et entreprises innovants sur les sites thématiques et renforcement de l'action de la technopole au sein de la Métropole,
- par l'utilisation des outils conçus par la technopole sur d'autres territoires (TechnoStart, B'Inc, etc...),
- par la création d'événements et de manifestations pour la promotion de l'activité de la technopole et de ses entreprises,

La collaboration et la mise en réseau :

- se concrétise par le croisement des activités sur l'ensemble des sites de la technopole et le développement des relations étroites avec les grands groupes industriels (Thales, ASL (Airbus Safran Launchers), Dassault, ENGIE, ENEDIS, EDF (Electricité de France), SNCF (*Société nationale des chemins de fer français*), EIFFAGE, KEOLIS),
- avec les structures d'accompagnement et d'innovation existantes et présentes sur le territoire de la Métropole. Renforcement des liens et actions avec French Tech, Village by CA, AEC (Aquitaine Europe Innovation), Darwin, ...
- par des prestations externes permettant d'obtenir des ressources privées supplémentaires,
- par la diversification des technologies aérospatiales vers le médical, le bâtiment, etc.

La collaboration aux territoires :

- par l'aide aux territoires de la Nouvelle-Aquitaine pour dupliquer le modèle construit par BTW (système d'accompagnement complet : immobilier, financier, technique et événementiel),
- par la collaboration avec des territoires identifiés (La Rochelle, Poitiers, Angoulême, Pau, Biarritz, Limoges...),
- par le développement des outils existants (fonds d'amorçage, bourse de l'incubé, licensing (vente d'un droit d'utilisation d'un certain savoir (propriété intellectuelle) des produits et marques portés par la technopole),
- par l'utilisation des outils conçus par la technopole sur d'autres territoires (TechnoStart, B'Inc, etc...),

Le développement à l'international :

- Il se traduit par le renforcement des actions à l'international en coordination avec Bordeaux Métropole par la participation et l'appui aux missions à l'étranger de la Métropole (Canada, Maroc, Chine, Japon, Israël,...), l'aide au déploiement des startups et entreprises, et enfin par la mise en place d'un programme à l'export (Canada, Chine, Japon, ...).

b) De nouvelles actions à mener :

Bordeaux Technowest souhaite également lancer en 2017 trois actions nouvelles assurant son développement :

➤ l'ouverture d'un nouveau site à « Bordeaux intramuros » :

En effet, compte tenu du développement de l'entrepreneuriat et de l'attractivité de la ville centre, il est proposé un site bordelais (200 m² pouvant accueillir de 10 à 12 startups) non-thématisé et proposé à l'ensemble des startups hébergées et accompagnées sur les 3 parcs. Accessible à pied et à vélo, à proximité de la gare et de Bordeaux Euratlantique, l'espace bénéficiera de la visibilité « centre ville », des différents réseaux bordelais avec notamment French Tech.

Il est prévu dans l'année la création de 4 projets en co-working (cotravail en bureaux partagés) et 2 projets en accompagnement sur site.

➤ la mise en place d'une nouvelle filière :

Elle se traduit par le transfert des technologies émanant de l'aérospatiale vers le secteur médical. Elle est née à la suite de la tenue du colloque MediSpace relatif au transfert des technologies du secteur aérospatial vers le médical. Ouverture prévue en 2017 d'un incubateur dédié à ce domaine innovant et développement de la filière aérospatiale/médicale, secteur de pointe dans l'agglomération bordelaise.

➤ l'ouverture de la pépinière Copernic à Saint-Médard-en-Jalles :

La pépinière a bénéficié de l'accompagnement de la ville de Saint-Médard-en-Jalles dans la mise en place d'un nouvel outil pour la technopole thématique « bâtiment intelligent ».

c) L'Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) :

Bordeaux Technowest constitue un acteur économique de premier rang notamment au regard de son implantation au sein de l'OIM (Opération d'intérêt métropolitain).

Aussi, afin d'accompagner la montée en puissance de l'OIM Bordeaux Aéroparc, il est également proposé de confirmer et préciser les missions confiées à Bordeaux Technowest par Bordeaux Métropole sur ce territoire d'excellence économique :

Elles consistent à :

- développer des Centres d'affaires ASD – Aéronautique spatiale et défense - (Aero Business Center et AeroNum) et accompagner les entreprises hébergées ;
- accompagner les entreprises ASD du territoire dans leurs projets de création, de reprise, en R&D (recherche et développement), recherche de solutions immobilières ;
- échanger avec l'équipe-projet OIM Bordeaux Aéroparc (Réfèrent économie) avant proposition aux entreprises ; pour les débouchés fonciers sur le périmètre de l'OIM (implantation / extension),
- faire du reporting (communication de données) régulier à l'équipe-projet OIM (réfèrent économie) des entreprises accompagnées, en lien avec BGI (Bordeaux Gironde investissement);
- participer aux prescriptions des opérations d'aménagement en lien l'équipe-projet OIM (Directrice et référente programmation économique) pour faire remonter les besoins des utilisateurs et les débouchés en matière de commercialisation.

Annexe 2 Budget prévisionnel 2017

TECHNOPOLE							
CHARGES	AEROPARC		ECOPARC		NEWTON	Site Bdx Intramuros	BUDGET BTW BORDEAUX METROPOLE
	Innovation - pep/incub - Transfert Techno Accompagnement & Création d'Entreprise	Animation - Prospection - Implantation - Promotion - Animation de filières	Innovation - pep/incub - Transfert Techno Accompagnement & Création d'Entreprise	Ecologie industrielle			
Frais Généraux	10 211	13 614	7 648	5 057	28 270	15 935	80 746
Carburant	1 533	2 247	894	938	1 320	197	7 459
Fournitures et petits équip	1 341	1 966	783	821	1 155	172	6 527
Frais postaux - AéroMag	575	843	335	352	495	74	2 797
Contrat La Poste	1 150	1 685	671	704	990	148	5 594
Accès internet Aéroparc	2 940	2 940					6 000
Accès internet Newton					12 000		12 000
Accès internet Ecoparc			3 400	600			4 000
Téléphone	1 916	2 809	1 118	1 173	1 650	246	9 321
Re-aménagement site					10 000	15 000	25 000
Frais sur ticket restaurant					860	58	3 730
Location	88 514	92 085	21 471	7 692	81 500	10 984	302 348
Locations mobilières	7 654	11 236	4 472	4 692	6 600	894	37 236
Location site de site	80 860	80 850					165 000
Locations immobilières Ecoparc			17 000	3 000			20 000
Locations immobilières Ecoparc			3 153	1 825			23 586
Entretien Maintenance	2 491	3 652	1 700	300	10 145	2 320	2 000
Entretien Ecoparc							2 000
Entretien Newton et intramuros					8 000	2 000	10 000
Maintenance	2 491	3 652	1 453	1 525	2 145	320	12 121
Assurances	1 150	1 685	1 096	779	1 990	848	7 547
Assurance Diverses	575	843	335	352	495	74	2 797
Assurances Ecoparc			425	75			500
Assurance Newton					1 000	700	1 700
Assurance véhicules	575	843	335	352	495	74	2 797
Documentation et cotisations	2 108	3 090	1 230	1 290	3 065	771	11 553
Documentation	1 150	1 685	671	704	990	148	5 594
Cotisations	958	1 405	559	587	855	123	4 662
Documentation Newton					1 425	246	27 912
Prospection	10 249	9 476	1 118	1 173	5 650	748	9 321
Prospection et missions	1 916	2 809	1 118	1 173	1 650	246	11 189
Réalisations et salons	8 333	6 667			4 000		19 000
Communication	9 000	9 872	9 068	0	4 000	2 000	33 840
Pub publications/annonces insertion	2 000	2 000	3 000		4 000		11 000
Lecteur aux usagers	1 000	1 000	1 068				3 068
Prestations de communication autres	6 000	6 872	5 000			2 000	21 872
Déplacements Réception	9 664	13 236	6 472	5 692	8 600	984	44 648
Déplacements	4 790	7 023	2 795	2 933	4 125	615	23 310
Mission / Réception	2 874	4 214	1 677	1 760	2 475	369	13 986
Réception animation sur site	2 000	2 000	2 000	1 000	2 000		9 000
Honoraires	2 299	3 371	1 342	1 408	1 980	295	10 694
Hono Expert Comptable/CAC/Avocats	2 299	3 371	1 342	1 408	1 980	295	11 189
Achat d'études et prest. services	12 299	7 371	1 342	29 408	6 980	295	57 694
Achat d'études et prest. services	5 000	2 000		13 000	4 000		24 000
Support compta	2 299	3 371	1 342	1 408	1 980	295	11 189
Etudes économiques et techniques	5 000	2 000		15 000	1 000		23 000
Informatique et réseaux	2 874	3 214	1 677	1 760	2 475	369	13 986
Invest info-logiciels renouvellement	2 874	3 214	1 677	1 760	2 475	369	13 986
Services bancaires	2 299	3 371	1 342	1 408	1 980	295	10 694
Intérêts bancaires	958	1 405	559	587	855	123	4 662
Autres frais et commissions	1 341	1 966	783	821	1 155	172	6 527
Charges exceptionnelles	2 500	2 500	0	0	0	0	5 000
Autres charges/péc exceptions	2 500	2 500					5 000
Ressources humaines	226 487	353 406	77 437	117 616	125 476	37 219	937 642
Masse salariale équipe	217 664	337 137	73 748	113 746	120 031	36 408	949 589
Mise à disposition Newton Ecoparc		4 000					4 000
Mise à disposition Newton Ecoparc		2 114					13 986
Tickets restaurant /Médoc du travail	5 449	5 056	2 012	2 111	2 970	443	16 783
Indemnités stagiaire	1 000	1 000					2 000
Formations continues personnel	1 500	1 500					3 000
Impôts	1 100	1 100	100	100	600		3 000
CET	1 100	1 100	100	100	600		3 000
IS							
	383 254	522 043	134 496	175 207	282 811	72 561	1 570 372
Répartition % temps passé	19,16%	28,09%	11,18%	11,73%	16,50%	2,46%	

TECHNOPOLE							
PRODUITS	AEROPARC		ECOPARC		NEWTON	Site Bdx Intramuros	BUDGET BTW
	Innovation - pep/incub - Transfert Techno Accompagnement & Création d'Entreprise	Animation - Prospection - Implantation - Promotion - Animation de filières	Innovation - pep/incub - Transfert Techno Accompagnement & Création d'Entreprise	Ecologie industrielle			
Mérignac	13 000	58 000					71 000
Le Haillan	7 200	5 000					12 200
Saint-Médard-en-Jalles	7 000	15 000					22 000
Martignas-sur-Jalle							0
Saint-Jean-d'Ilac (CoC Jalle Eau Bourde)							0
Le Taillan-Médoc							0
Saint-Aubin-du-Médoc							0
Blanquefort			10 000				30 000
Bègles							50 000
Bordeaux Métropole	88 000	130 000	33 000	85 000	89 000	52 000	454 000
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	65 000	120 000	40 000	35 000	50 000		310 000
ADEME				51 000			51 000
FEDEP	133 000	183 100	39 900		49 000		405 000
Autres financements		5 000				5 000	10 000
Produits sans TVA	311 200	516 100	122 900	161 000	247 000	57 000	1 415 200
Loyers pépinière Ecoparc				11 596			11 596
Loyers pépinière Aéroparc	61 014						61 014
Loyers pépinière Newton					39 000		39 000
autres financements	11 040	5 943		14 207	811	15 561	47 562
Produits avec TVA	71 054	5 943	11 596	14 207	35 811	15 561	155 172
	383 254	522 043	134 496	175 207	282 811	72 561	1 570 372

Annexe 3
Modèle de compte-rendu financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER

2.1. Fournir le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé

2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté (« réalisé ») :

2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | | | à

Signature :